

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ7-DE

S²LO



S
C
O
T
BASSIN ANNÉCIEN

SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE

Grand Annecy
Fier et Usse
Sources du Lac d'Annecy
Pays de Cruseilles
Rumilly Terre de Savoie

S CoT du Bassin annécien

Pièce 7 Annexe 5 - Programme
d'action

Version approuvée par le comité syndical
du 9 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ7-DE



La révision du SCoT du Bassin annécien est accompagnée par le groupement suivant :

Mandataire : 

Co-traitants :     

p.4	introduction réglementaire
p.6	Actions - Gouvernance
p.7	Actions - Agriculture - Sols
p.8	Actions - Activités économiques - Commerces
p.9	Actions - économie circulaire - ressources - déchets
p.10	Actions - Consommation d'ENAF
p11	Actions - Risques et nuisances - pollution - énergies
p12	Actions - Paysages naturels et urbains

LE PROGRAMME D' ACTIONS DU SCOT - CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Article L141-19 code de l'urbanisme

« Le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre.

Ce programme précise les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du schéma de cohérence territoriale, que ces actions soient portées par la structure en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, les établissements publics de coopération intercommunale membres de cette structure, ou tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ou associé à son élaboration, en prenant en compte les compétences de chacun.

Ce programme peut également identifier les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'État et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale. »

OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'actions proposé concentre l'action du Syndicat mixte et de ses partenaires. Il développe les actions à mettre en œuvre pour faciliter l'atteinte des orientations et des objectifs du SCoT et en cohérence avec la stratégie définie dans le PAS. Elles prennent en compte les capacités des partenaires, leurs compétences, ainsi que la temporalité vis-à-vis du SCoT, et sont complétées par des indicateurs d'évaluation le cas échéant.

THÈMES DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024 - 2044

Le programme d'action a été défini sur les orientations principales identifiées dans le SCOT :

- les activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques ;
- l'offre de logements, de mobilités, d'équipements, de services et de densification ;
- la transition écologique et énergétique, la valorisation des paysages et les objectifs chiffrés de consommation d'ENAF ;

Et complété par des mesures d'accompagnements spécifiques :

- Les actions de gouvernance
- Les actions de sensibilisation,
- Les actions d'observation,
- Les actions d'appui à la mise en œuvre de dispositions favorables à l'atteinte des objectifs du SCoT.

ARTICULATION ENTRE LE PAS, LE DOO ET LES ACTIONS

Les fiches actions détaillées ci-après s'envisagent comme des moyens de parvenir à la mise en œuvre de la vision stratégique du SCoT pour le bassin annécien, formulée dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), et l'atteinte des orientations et des objectifs du DOO.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le



ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ7-DE



Enjeux

La mise en œuvre du SCoT sur le plan opérationnel nécessite de coordonner les différents acteurs du territoire du bassin annécien, de rappeler les orientations et les objectifs qu'il porte, et de sensibiliser aux échanges interacteurs, entre les collectivités locales qui le composent et qui peuvent entretenir des liens d'interdépendance sur différents champs (mobilité, développement économique, gestion de la ressource en eau, productions alimentaires, etc.)

Actions	Pertinence / objectifs	Temporalité	Partenaires	Difficulté	Coûts	Evaluation
G1 – Réaliser un guide d'application du SCoT	<i>Il doit permettre de synthétiser les outils réglementaires et opérationnels mobilisables par les documents de planification qui doivent être compatibles avec le SCoT</i>	à 3 ans	Collectivités locales, CAUE 74 Services de l'Etat Chambres consulaires	Faible	/	Réalisation du guide Nombre de fiches outils réalisées
G1.2 – Accompagner les collectivités et les porteurs de projets	<i>L'objectif est de garantir la prise en compte des objectifs fixés par le SCoT sur tout le territoire par tous ses acteurs.</i>		Syndicat mixte du SCoT Collectivités locales,	Faible	Moyens humains	Participation aux réunions de travail sur les documents de planification Nombre d'avis délivrés par le SCoT
G2 - Organiser le partage d'expériences sur les thématiques du SCoT	<i>Elles facilitent la cohérence des pratiques à l'échelle du territoire, l'acquisition d'informations et l'ouverture à de nouvelles façons de faire.</i>		Collectivités locales, chambres consulaires, département, associations locales (commerçants, agriculteurs,...)	Faible	Moyens humains	Nombre de rencontres et partages d'expérience, audience Reproductibilité des expériences partagées
G3 – Organiser des formations minute sur les points d'actualité de la vie des documents de planification	<i>Elles concourent à la sensibilisation des acteurs aux enjeux et à l'adaptation des nouvelles réglementations au contexte local. Elles permettent la prise en compte de multiples enjeux sectoriels dans la mise en place des actions.</i>	tout au long de la mise en œuvre du SCoT	Syndicat mixte du SCoT À destination des techniciens des collectivités locales partenaires (EPCL, communes)	Faible	Moyens humains	Nombre de rencontres ou d'éléments informatifs envoyés Audience des réunions
G4 - Réaliser un outil de suivi des objectifs définis dans le SCOT	<i>Garantir le respect des orientations, permet le pilotage de la mise en œuvre du SCoT, et constitue un outil de dialogue avec les collectivités partenaires</i>		Syndicat mixte du SCoT Collectivités locales Institutions publiques partenaires	Moyenne	Moyens humains	Nombre d'objectifs réalisés ou non réalisés
G5 – Agréger les données de production de logements	<i>Les objectifs en matière de capacité d'accueil résidentiel doivent faire l'objet d'un suivi assidu et d'une démarche d'animation tenue pour veiller à l'atteinte des objectifs en matière de production de logements</i>		Syndicat mixte du SCoT Collectivités locales Institutions publiques partenaires Bailleurs sociaux / promoteurs	Moyenne	Moyens humains	Part des logements construits par rapport aux logements programmés



Enjeux

La préservation des espaces agricoles, tant de cultures, de viticulture, que d'élevage, en plaine comme dans les alpages, revêt un enjeu majeur pour la préservation de la capacité de productions alimentaires sur le territoire, en appui des productions reconnues et labellisées, l'entretien des paysages et des milieux associés, ainsi que la pérennisation des exploitations agricoles du bassin annécien. En outre, la connaissance par l'ensemble des acteurs sur les capacités agronomiques, leurs qualités, et leur fragilité participe à une meilleure prise en compte des sols dans les politiques d'aménagement du territoire et l'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette à 2050.

Actions	Pertinence / objectifs	Temporalité	Partenaires	Difficulté	Coûts	Evaluation
AS1 – Elaborer une stratégie alimentaire à l'échelle SCoT	<i>Elle doit permettre d'engager le bassin annécien vers l'autonomie alimentaire et l'approvisionnement local tant des particuliers que des collectivités</i>	à 3 ans	Collectivités locales, Chambre d'agriculture de Haute-Savoie - Mont-Blanc Syndicats agricoles	Moyenne	/	Réalisation de l'étude Démarches partenariales et événements en faveur de l'alimentation locale Nb de filières locales d'approvisionnement
AS 2 – Etablir un suivi des espaces agricoles à enjeux forts repérés par le SCoT et des évolutions bâties dans les espaces agricoles	<i>La protection des espaces agricoles nécessite de réaliser un suivi de leur évolution pour garantir effectivement cette préservation.</i>	À 1 an - mise en place de l'outil Tout au long de la vie du SCoT pour le suivi	Syndicat mixte du SCoT Collectivités locales, Chambre d'agriculture de Haute-Savoie - Mont-Blanc	Faible	Faible	Mise en place effective de l'outil Nombre de contributions rappelant l'objectif de préservation de ces espaces
AS3 – Mener une étude sur la qualité des sols	<i>L'objectif est de garantir la prise en compte du rôle des sols dans les équilibres écosystémiques, quels que soient leurs natures ou leurs usages. Elle doit également être un outil de décision quant à l'aménagement ou le réaménagement de l'espace.</i>	à 3 ans	Syndicat mixte du SCoT Collectivités locales, Chambre d'agriculture de Haute-Savoie - Mont-Blanc BRGM CEREMA	Elevée	Important	Réalisation de l'étude Occurrence de son utilisation dans les réflexions des documents de planification locaux



Enjeux

Le rapport entre actifs occupés résidant sur le bassin annécien et le nombre d'emplois disponible doit être rééquilibré en faveur des seconds afin de limiter les effets de résidentialisation à l'œuvre sur le territoire depuis une dizaine d'années. La consolidation d'une armature économique à l'échelle du bassin annécien est donc poursuivie, pour assurer la présence diffuse de l'emploi partout sur le territoire, sous toutes ses formes, et toute sa diversité, mais également sous la forme d'espaces dédiés à leur accueil, notamment pour les entreprises les plus importantes ou génératrices de nuisances potentielles.) l'instar des autres développements, cette armature doit rechercher une efficacité foncière et l'intégration des objectifs qualitatifs pour des espaces d'activités véritables quartiers de ville. Il s'agit enfin d'accompagner le besoin des activités économiques locales, en termes de foncier ou d'immobilier (parcours résidentiel) mais également de leurs salariés (offre de formation et de mobilité décarbonée ou collective).

Actions	Pertinence / objectifs	Temporalité	Partenaires	Difficulté	Coûts	Evaluation
EC1 - Création d'un observatoire du foncier économique	<i>En appui des inventaires zones d'activités économiques réalisés par les intercommunalités, il est nécessaire de disposer d'une vision globale des fonciers à vocation économique pour permettre leur remobilisation par d'autres activités, leur réinvestissement et leur densification.</i>	2 ans	Collectivités locales membres du SCoT Syndicat mixte du SCoT Chambre du commerce et de l'industrie Développeurs économiques	faible	Moyens humains	Réalisation de l'observatoire Part de couverture des zones renseignées Niveau de connaissances et d'informations par unité foncière des ZAE
EC2 - Mise en place d'une stratégie de développement économique	<i>En appui de l'armature économique du bassin annécien, il s'agit d'organiser le positionnement stratégique du territoire en matière d'activités et de filières économiques afin de mieux accompagner le développement de l'emploi sur le territoire. A son échelle est également définie des solidarités et des coopérations favorables à la réalisation du parcours résidentiel des établissements à l'échelle du bassin annécien.</i>	à moyen terme	Collectivités locales membres du SCoT Syndicat mixte du SCoT Chambre du commerce et de l'industrie	Élevée	Moyens humains Etude spécifique	Réalisation de la stratégie Avancement de la démarche de construction collective à l'échelle du bassin annécien
EC3 - Coordonner une politique de gestion des espaces forestiers	<i>Les espaces forestiers, représentant près de 45% de la surface du bassin annécien, sont parties prenantes de différents objectifs du SCoT : préservation de la biodiversité, pratiques touristiques et de loisirs, ressource de base à la filière de la sylviculture et du bois, etc. nécessitant une coordination des acteurs.</i>	À moyen / long terme	ONF, CRPF , Association des propriétaires privés forestiers de Haute-Savoie , intercommunalités, entreprises locales de la filière	Élevée	Moyens humains	Nombre d'actions mises en place pour la protection des sites, réduction des incendies,...
EC4 – Engager une réflexion prospective du devenir des stations de neige	<i>Sous l'effet du changement climatique, le niveau d'enneigement fragilise les 4 stations de neige du bassin annécien. Aussi, leur devenir est à interroger au regard des enjeux de préservation des milieux naturels et de questionnements sur les usages futurs possibles.</i>	À court / moyen terme	Gestionnaires des infrastructures Collectivités locales	élevée	Études	Etude engagée Echanges
EC5 – Observatoire du grand commerce	<i>Le renouvellement des sites de grands commerces comme le redéploiement et la recomposition des zones d'activités commerciales nécessitent de disposer d'outils de suivi des surfaces et domaines commerciaux. Ils appuient la prise de décision du syndicat mixte de SCoT en CDAC.</i>	À court terme	DDT74 / CDAC / CNAC Services instructeurs des collectivités locales	faible	Moyens humains	Nombre d'autorisations traitées Nombre de décisions en CDAC



Enjeux

L'évolution des modes de consommer et de produire sur le bassin annécien s'inscrit dans une optique de frugalité en matière de ressources prélevées ou utilisées et de moindre impact environnemental des chaînes de création de valeur. Aussi, la ligne directrice de sobriété concerne autant la réduction des déchets et une meilleure gestion, que le développement de nouveaux savoir-faire en matière de réemploi, d'économie d'échelle et de partage d'externalités entre entreprises. La pérennisation des ressources et leur moindre mobilisation sont également recherchées, nécessitant la mobilisation des acteurs locaux.

Actions	Pertinence / objectifs	Temporalité	Partenaires	Difficulté	Coûts	Evaluation
EC1 - Mettre en place une plateforme de formation portant sur l'écoconstruction, les nouveaux matériaux et le réemploi	<i>Le bassin annécien dispose de nombreuses ressources naturelles dont la valorisation locale permet d'accompagner son développement dans un moindre impact climatique et environnemental (raccourcissement des distances d'approvisionnement en matériaux) et comme opportunité de créer de nouveaux savoir-faire.</i>	À moyen terme	Collectivités locales Organismes de formation Unions et Syndicats de Métiers au service des entreprises du bâtiment PNR du massif des Bauges	Moyenne	Moyens humains	Nombre de formations délivrées Audience (personnes formées) Campagnes de sensibilisation
EC2 – Organiser localement le traitement et la gestion des déchets du bâtiments	<i>Le réemploi des matériaux de construction issus de démolition est appelé à se développer sous l'effet des évolutions législatives. Aussi, il est pertinent d'organiser sur le territoire un maillage de structures de stockage des déchets du bâtiment pouvant être réutilisés (roches massives, éléments de menuiserie ou de serrurerie, etc.)</i>	À moyen terme	Collectivités locales Organismes de formation Unions et Syndicats de Métiers au service des entreprises du bâtiment Sociétés locales de gestion des déchets	moyenne	Moyens humains études	Maillage territorial en plateforme de stockage Volumes traités annuellement Volumes réemployés annuellement
EC3 – Organiser localement le traitement et la gestion des déchets inertes	<i>La dynamique de construction du bassin annécien induit la nécessaire gestion des déchets inertes sur son territoire, afin de préserver les atouts qui lui sont propres mais qui peuvent être fragilisés par un statu quo (perte de la qualité des sols, paysages).</i>	À moyen terme	Collectivités locales Région / DREAL Organismes de formation Unions et Syndicats de Métiers au service des entreprises du bâtiment	élevée	Moyens humains études	Volumes traités annuellement
EC4 – Mettre en place un observatoire des ressources	<i>il est nécessaire de disposer d'une vision globale de la gestion de nos ressources. La pérennisation des ressources et leur moindre mobilisation nécessite la mobilisation des acteurs locaux</i>	À moyen terme	Collectivités locales DREAL / DDT 74 Syndicats de rivières, gestionnaires d'eau, Unions et Syndicats de Métiers au service des entreprises du bâtiment Sociétés locales de gestion des déchets	élevée	Moyens humains études	Volumes concernés



Enjeux

Engagé dans l’atteinte de l’objectif national de Zéro Artificialisation Nette des sols à horizon 2050, le bassin annécien doit pouvoir disposer d’outils adaptés permettant à la fois de connaître l’avancement de la consommation d’espaces NAF, afin de vérifier que les tendances à l’œuvre ou projetées à court terme sont cohérentes avec les objectifs, tout en veillant à sensibiliser sur l’évolution du contexte de la production de la ville auprès de tous les acteurs du territoire.

Actions	Pertinence / objectifs	Temporalité	Partenaires	Difficulté	Coûts	Evaluation
CED1 - Mettre en place un observatoire du foncier - consommation d’espaces	<i>En appui de l’outil déjà développé par le Syndicat mixte depuis le SCoT de 2014, il est nécessaire de poursuivre la connaissance fine du phénomène d’artificialisation sur le bassin annécien. La connaissance de la nature de l’occupation du sol et des disponibilités foncières et immobilières au sein des enveloppes urbaines constitue le deuxième objectif de cette action. Il constitue un outil supplémentaire pour l’établissement du bilan triennal des collectivités en matière de ZAN</i>	À court terme	Syndicat mixte du SCoT Collectivités locales DDT 74 CEREMA EPF	moyenne	Moyens humains Assistance technique	Fréquence de rafraîchissement de la donnée Mise en place de l’outil et adaptation aux nouveaux besoins
<p>/- Renforcer la connaissance sur les sols du bassin annécien</p> <p style="text-align: center;">Voir action AS3 – Mener une étude sur la qualité des sols</p>						
CED2 – Sensibiliser à la sobriété foncière et au renouvellement urbain	<i>La prise de conscience populaire quant aux effets induits des modes de vie extensifs doit être accompagner pour une meilleure compréhension des nouvelles contraintes au développement fixées par le SCoT en matière de consommation d’espaces NAF. Il est donc nécessaire de communiquer sur les champs des possibles pour faire la ville sur la ville sur le bassin annécien.</i>	À moyen terme	Syndicat mixte du SCoT Collectivités locales CAUE 74	moyen	Moyens humains	Nombre d’évènements de sensibilisation Nombre de publications liées au sujet Supports pédagogiques produits



Enjeux

Face au changement climatique, le SCoT s'inscrit dans un objectif de résilience face à ses effets éventuels encore peu connus, mais dont on sait d'ores et déjà que l'impact est une aggravation et un accroissement des risques naturels. La réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques constitue par ailleurs un moyen d'atteindre la sobriété carbone et d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire, pour un cadre de vie sain. Dans cette optique, les mobilités ont un rôle majeur, comme l'évolution du tissu bâti existant.

Actions	Pertinence / objectifs	Temporalité	Partenaires	Difficulté	Coûts	Evaluation
RPS1 - Renforcer la culture du risque sur le bassin annécien	<i>Il s'agit de renforcer la prise en compte de la diversité des risques et des nuisances potentiels dans les aménagements urbains ou ruraux et d'anticiper leurs effets sur la santé humaine ou les conditions de vie.</i>	moyen	Collectivités locales ARS BRGM DREAL / DDT 74 Syndicat de rivière	modérée	Moyens humains	Nombre de campagne de sensibilisation Evolution du nombre de personnes exposées Evolution de l'occupation du sol dans les zones d'aléas
RPS2 - Coordonner la mise en œuvre des schémas cyclables locaux	<i>Le déploiement et le renforcement du réseau cyclable sur le bassin annécien mobilise une multitude d'acteurs qu'il convient de coordonner pour garantir la continuité des itinéraires modes doux sur son territoire et en en cohérence avec ceux des territoires voisins.</i>	À court terme	Collectivités locales PNR du massif des Bauges Département de la Haute-Savoie	Faible	Temps humain	Nombre de tronçons réalisés / connectés
RPS3 - Unifier la tarification et la billettique des transports en commun à l'échelle du SCoT	<i>Les différences de tarification des transports induisent un surenchérissement des déplacements de longues distances pour lesquels il est prévu de limiter la part modale en voiture. Aussi, il est nécessaire de faciliter le transport collectif de longue distance par une intégration tarifaire à l'échelle du SCoT</i>	À long terme	Intercommunalités, autorités organisatrices des transports	Moyenne	Moyens humains / étude	Simplification effective de l'offre
RPS4 - Définir une stratégie commune de développement des mobilités alternatives à la Voiture individuelle	<i>Les alternatives à la voiture individuelle contribuent à la réduction de la place de celle-ci sur les espaces publiques et à la limitation des émissions de GES. Dans les secteurs les moins denses, la desserte en transports collectifs n'est pas suffisamment à l'équilibre pour être envisageable. Les solutions alternatives sont alors à privilégier. En particulier, les liaisons vers les sites touristiques des Vallées de Thônes.</i>	À moyen terme	Intercommunalités, autorités organisatrices des transports Entreprises de mobilités collaboratives Territoires voisins	Moyenne	Etude	Nombre d'actions mises en œuvre



Enjeux

Dans le contexte de nécessaire adaptation aux effets du changement climatique et à l'atténuation de ses effets, la préservation des paysages constitue un enjeu majeur en lien avec les impacts des dispositifs de production d'énergies renouvelables ou les adaptations des tissus urbains patrimoniaux (rénovation énergétique, disposition de production d'ENR chez les particuliers, etc.) Il est donc nécessaire de se doter des outils nécessaires à la sensibilisation et la mise en place d'une stratégie en matière de préservation des espaces.

Actions	Pertinence / objectifs	Temporalité	Partenaires	Difficulté	Coûts	Evaluation
PNU 1 – Réaliser des cahiers de recommandations architecturales, paysagères et environnementales par unité paysagère	<i>Ils ont vocation à sensibiliser et orienter les prescripteurs de projets d'aménagement et d'urbanisme pour que leurs réalisations s'intègrent au mieux au contexte architectural et paysager du territoire.</i>	à 6 ans	CAUE de la Haute-Savoie, Architectes des bâtiments de France, Collectivités locales PNR du massif des Bauges	Modérée		Nombre d'unité paysagère couverte par un cahier de recommandations
PNU 2 - Mettre en place des campagnes de formation du secteur de la construction et du bâtiment en faveur d'un urbanisme local et durable	<i>En lien avec le renforcement du tissu économique local, il est nécessaire d'accompagner tout au long de la vie professionnelle les acteurs qui interviennent sur les patrimoines et les sensibiliser aux enjeux de préservation des patrimoines.</i>	Au fil de l'eau	CAUE de la Haute-Savoie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Unions et Syndicats de Métiers au service des entreprises du bâtiment, PNR du massif des Bauges	Modérée	Moyens humains	Nombre de campagnes
PNU 3 – Centraliser les connaissances en matière de patrimoine vernaculaire	<i>La centralisation des connaissances en matière de patrimoine du quotidien contribue à sa mise en valeur, sa protection et à sa prise en compte dans les projets d'aménagement</i>	au fil de l'eau	CAUE de la Haute-Savoie, Collectivités locales (documents d'urbanisme locaux), Offices du tourisme, Associations du patrimoine	Facile	Faible	Nombre de patrimoines recensés Évolution de la densité des patrimoines recensés
PNU 4 – Mettre en place un observatoire photographique collaboratif des paysages	<i>L'accumulation dans le temps renseigne sur la transformation d'un territoire : l'impact du changement climatique sur une forêt, de l'implantation d'une infrastructure, de la revitalisation d'un bourg, de l'étalement urbain, etc.</i>	tous les 2 ans	Syndicat mixte du SCoT CAUE de la Haute-Savoie, Collectivités locales (documents d'urbanisme locaux)	Modéré	Moyen 1 campagne photo sur 10 jours	Fréquence d'alimentation de l'OPP Évolution des paysages et synthèse Publications sur l'outil
PNU 5 – Mettre en place un plan de paysage à l'échelle du bassin annécien	<i>C'est une démarche volontaire destinée à définir ou enrichir un projet de territoire par le prisme intégrateur du paysage. Il concourt à la préservation et la mise en valeur des paysages. Il s'agit d'un outil pour une transition énergétique adaptée.</i>	À moyen terme	Syndicat mixte du SCoT CAUE de la Haute-Savoie, Collectivités locales (documents d'urbanisme locaux), DDTM74 CEREMA, DREAL AURA, PNR du massif des Bauges	Importante : diversité des acteurs, candidature nationale, animation	Élevé études	Réalisation du plan de paysage ou établissement du dossier de candidature
PNU6 - réaliser un inventaire du patrimoine vernaculaire	<i>Pour mieux protéger et préserver, il s'agit de mieux connaître ce qui fait la richesse culturelle, architecturale et vernaculaire du territoire. Aussi, il s'agit de progressivement disposer d'un relevé complet des éléments porteurs de cette identité.</i>	au fil de l'eau	CAUE de la Haute-Savoie, Architectes des bâtiments de France, Collectivités locales PNR du massif des Bauges, Ville d'Art et d'Histoire	Modérée	Moyens humains	Nombre d'éléments repérés via PLU, inventaires, etc.